

Santé mentale : L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes lance sa feuille de route 2025- 2028 avec la santé mentale des jeunes comme axe régional.



Agir pour la santé mentale des jeunes : l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes se mobilise

Les troubles psychiques et les maladies mentales touchent 13 millions de personnes par an soit près d'un français sur cinq. Selon l'OMS, ils représentent la troisième cause de maladies après les cancers et les pathologies cardiovasculaires et constituent une source majeure de handicap et d'inégalités sociales.

Dans ce contexte national marqué par la reconnaissance de la santé mentale comme Grande Cause nationale en 2025 l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes poursuit sa mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de la politique de santé mentale sur les territoires en lançant la feuille de route santé mentale 2025-2028.

Cette stratégie, co-construite avec l'ensemble des acteurs de terrain, vise à renforcer la prévention, améliorer l'accès aux soins, et lutter contre la stigmatisation liée aux troubles psychiques. Une attention toute particulière est consacrée aux jeunes du territoire, particulièrement touchés par ces troubles.

Pour répondre aux besoins croissant des plus jeunes, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a fait de la jeunesse l'un des axes prioritaires de sa feuille de route en développant des actions ciblées de prévention, de repérage précoce et d'accompagnement des troubles psychiques, et ce, tout au long du parcours de vie de chacun.

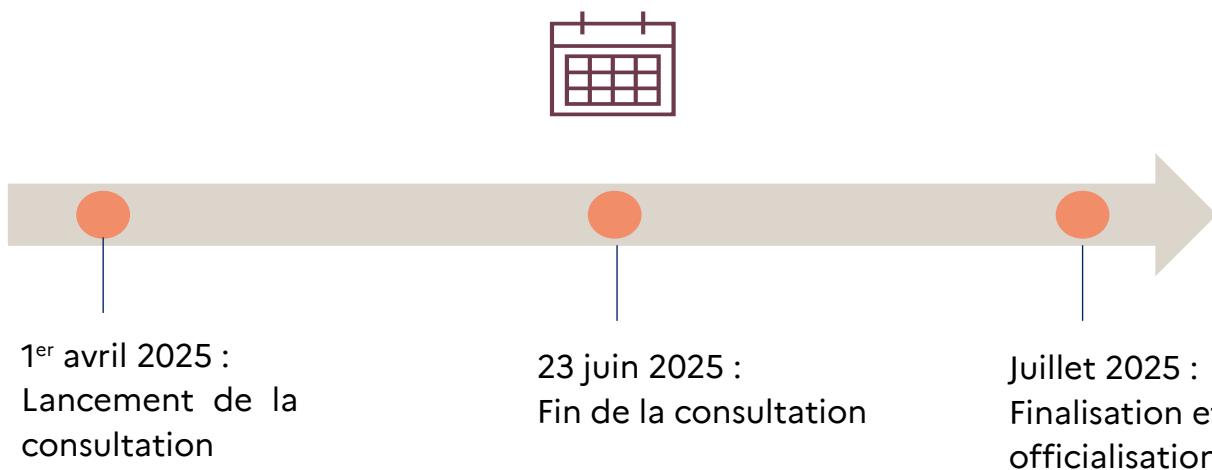
Sommaire

UNE STRATÉGIE RÉGIONALE CONSTRUISTE AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRES	5
UN CONTEXTE SANITAIRE RÉGIONAL MARQUÉ PAR UNE DÉGRADATION DE LA SANTÉ MENTALE CHEZ LES JEUNES	7
PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA SANTÉ MENTALE DÉS LE PLUS JEUNE AGE.	8
Repérer et accompagner les jeunes en souffrance	8
La maison de l'enfant et de la famille : une expérimentation innovante pour renforcer le repérage dès le plus jeune âge	10
Renforcer l'écoute et lutter contre la stigmatisation entre pairs	12
Renforcer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge	14
La prévention du suicide et de la postvention auprès des publics	16
Quelles actions mises en œuvre pour lutter contre la contagion suicidaire ?	17

Une stratégie régionale construite avec l'ensemble des acteurs du territoires

Pilotée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la feuille de route a été élaborée à l'issue d'une vaste concertation régionale de trois mois impliquant les acteurs des secteurs du sanitaire, du médico-social, de l'éducation, les collectivités locales, les institutions de l'État et les représentants de la société civile.

Cette phase de concertation a eu pour objectif **de construire une approche transversale de la santé mentale en s'appuyant sur une articulation forte entre les politiques de prévention, de soins et d'inclusion sociale.**



A l'issue de cette concertation, la feuille de route s'est structurée autour de quatre axes majeurs :

- Promouvoir le bien être mental, la prévention et le repérage précoce de la souffrance psychique et du suicide ;
- Garantir l'accès à des prises en charge coordonnées, soutenues par une offre en psychiatrie renforcée et de qualité ;
- Améliorer les conditions de vie, d'inclusion sociale et promouvoir le rétablissement des personnes en situation de handicap psychique ;
- Agir pour la santé mentale des jeunes.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a eu à cœur de consacrer un axe spécifique de sa stratégie à la santé mentale des jeunes, compte-tenu de l'enjeu que constitue la prévention de l'installation durable des troubles psychiques.

Cet axe vise à renforcer et développer l'action à différents niveaux : **du repérage précoce des signes de souffrance psychique à l'accompagnement thérapeutique et social**, en passant par le **développement des compétences psychosociales** dès l'enfance. Il s'agit aussi de **soutenir des initiatives innovantes d'aide entre pairs**, en misant sur des approches participatives et inclusives portées par les jeunes eux-mêmes.

L'objectif est de proposer un cadre cohérent d'intervention qui accompagne les jeunes dans leurs différents environnements de vie — famille, école, université, structures sociales ou médico-sociales — et qui facilite l'accès à l'écoute, au soin et à l'inclusion.



« La santé mentale est une question transversale, qui nous engage collectivement. Cette feuille de route incarne une volonté d'agir en profondeur et en solidarité, pour permettre à chaque jeune de notre région de grandir dans un environnement bientraitant, à l'écoute et résilient. Elle témoigne aussi de notre ambition partagée d'inscrire durablement la prévention, le repérage précoce et l'accès aux soins au cœur de nos politiques de santé publique. »

Cécile Courrèges, directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour garantir une mise en œuvre cohérente et adaptée des objectifs de la feuille de route en santé mentale, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes s'appuie sur un ensemble d'**instances territoriales**. Les **Conseils territoriaux de santé (CTS)**, les **Projets territoriaux de santé mentale (PTSM)** et les **Conseils locaux de santé mentale (CLSM)** permettent une adaptation concrète et spécifique aux réalités locales des grandes orientations nationales et régionales de cette feuille de route santé mentale.

Elles favorisent une coordination efficace, un dialogue et des ajustements permanents entre les professionnels de terrain, les responsables institutionnels et les représentants d'usagers, autour d'objectifs partagés, à l'échelle des territoires

Un contexte sanitaire régional marqué par une dégradation de la santé mentale chez les jeunes

La santé mentale des jeunes constitue aujourd’hui un enjeu majeur de santé publique. Depuis la crise du Covid-19, les indicateurs révèlent une dégradation significative de leur bien-être psychique.

Le suicide est devenu la **deuxième cause de mortalité chez les 15-24 ans**, et près d’un quart des jeunes adultes sont concernés par des troubles psychiques d’après les dernières données publiées par l’ARS Auvergne-Rhône-Alpes et l’Observatoire régional de la santé (11^e bulletin publié par l’Observatoire régional du suicide en février 2025).

*Concernant plus spécifiquement les jeunes,
40% des passages aux urgences et 37% des hospitalisations
pour tentative de suicide concernent les moins de 25 ans en 2023*

Source Observatoire régional de la santé mentale (bulletin 11 – janvier 2025)

La situation en région Auvergne-Rhône-Alpes est comparable à celle observée au niveau national, mais elle connaît de fortes disparités territoriales avec, notamment, une mortalité par suicide plus importante au sein des territoires ruraux et des territoires plus désavantagés sur le plan économiques et social. En effet, depuis 2000, les communes rurales notamment connaissent un taux de mortalité plus élevé que les zones urbaines. Cette tendance perdure et s’accentue au fil des années, confortant le constat d’un accès inégal aux ressources de prévention et de soins selon les populations et les territoires. Dans ce contexte, l’ARS Auvergne-Rhône-Alpes a élaboré sa feuille de route en consacrant un axe dédié plus spécifiquement à la santé mentale des jeunes, en s’appuyant sur un diagnostic approfondi et un consensus régional issu de plusieurs mois de concertation.

Préserver et améliorer la santé mentale dès le plus jeune âge.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes soutient financièrement et accompagne tout un ensemble de dispositifs concrets, adaptés aux besoins spécifiques des jeunes et portés par des acteurs partenaires.

Repérer et accompagner les jeunes en souffrance

Pour répondre aux nombreuses situations rencontrées par les jeunes en souffrance psychique, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes soutient et développe plusieurs dispositifs complémentaires qui permettent un **accès rapide à l'écoute, au soutien et à l'orientation**. Ces actions s'inscrivent dans une logique de proximité, de décloisonnement et de coordination des acteurs.

Parmi les structures repères, les **Maisons des adolescents (MDA)** occupent une place essentielle sur l'ensemble du territoire. Présentes dans l'ensemble des départements de la région, elles proposent un accueil pluridisciplinaire pour les jeunes de 11 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous. Les MDA offrent un accompagnement complet en matière de santé, de scolarité, d'insertion, de vie sociale, en lien étroit avec les familles et les professionnels spécialisés.

On compte actuellement 17 Maisons des adolescents présentes en Auvergne-Rhône-Alpes ancrées sur les territoires et engagées sur l'accès de proximité au travers d'antennes et/ou de permanences délocalisées.

Zoom sur la Maison des adolescents de Lyon

A la Maison des Adolescents (MDA) de Lyon, portée par le Médipôle Lyon-Villeurbanne (MHM), chaque jeune est accueilli comme une personne à part entière, pas seulement comme quelqu'un qui rencontre une difficulté.

L'accompagnement proposé par la MDA se fait en trois temps :

- **L'accueil** : Prendre le temps de rencontrer le jeune, sans pression ni jugement.
- **La réunion d'équipe** : Les professionnels croisent leurs regards et réfléchissent collectivement à la meilleure manière d'aider, pour une réponse vraiment adaptée.
- **L'accompagnement** : Entretiens individuels, ateliers, temps collectifs... L'accompagnement se construit avec le jeune, selon ses besoins et ses envies.



Maison des Adolescents de Lyon – Médipôle Lyon-Villeurbanne (MHM)
1 bis cours Gambetta 69003

Les **Centres médico-psychologiques (CMP) pour enfants et adolescents** constituent le dispositif de soins spécialisés de proximité, pivot de l'organisation des soins en santé mentale. En lien avec l'ensemble des acteurs du territoire (maisons des adolescents, Éducation nationale, structures médico-sociales, etc.), ils assurent l'accueil, l'orientation, le repérage, le diagnostic ainsi que la prévention secondaire et tertiaire. Ils prennent en charge tout jeune présentant des troubles psychiques ou psychiatriques nécessitant l'intervention d'une équipe pluri-professionnelle. Les prises en charge s'appuient sur des entretiens, des bilans, des ateliers, un accompagnement personnalisé dans les démarches, et, lorsque cela est nécessaire, des interventions à domicile. Pour renforcer l'accessibilité, des antennes peuvent également être déployées sur les territoires ou auprès d'institutions et établissements nécessitant un appui spécifique.

En Auvergne-Rhône-Alpes, **408 184 enfants et adolescents ont été pris en charge en CMP en 2024**. Depuis 2022, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes soutient financièrement le renfort des CMP, notamment dans le cadre des mesures du Ségur de la santé, afin de faciliter un premier accueil infirmier ou psychologue dans les délais les plus courts possibles. **Un budget de 4,95 M€** est mobilisé pour ce renfort, couvrant à la fois la pédopsychiatrie et la psychiatrie générale, dont une part significative est destinée au fonctionnement des CMP.

Dans une volonté de prévention précoce en lien avec les enjeux d'insertion, l'ARS Auvergne- Rhône-Alpes finance également la présence de **psychologues dans les missions locales** depuis 2018 : **58 missions locales sur les 62** structures régionales en sont dotées à ce jour, avec **21 équivalents temps plein financés**. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes prévoit de structurer le réseau des psychologues investis dans ces structures et de favoriser le partenariat avec les autres structures d'écoute et de repérage de la souffrance psychique chez les publics jeunes, présentes sur le territoire.

Ces professionnels apportent un appui direct aux jeunes en situation de vulnérabilité, notamment face au risque suicidaire, et participent à des actions collectives de sensibilisation. **Ce sont annuellement environ 3000 jeunes qui bénéficient de soutien dans le cadre de ce dispositif.**

La maison de l'enfant et de la famille : une expérimentation innovante pour renforcer le repérage dès le plus jeune âge

La **Maison de l'Enfant et de la Famille** est une expérimentation nationale innovante (Article 51) actuellement testée sur le territoire de la Métropole de Lyon par le Centre hospitalier du Vinatier et les Hospices civils de Lyon. Elle propose un accompagnement complet des enfants âgés de 3 à 11 ans et de leurs familles, via un **guichet unique** réunissant les professionnels de santé, les acteurs médico- sociaux et éducatifs. Ce dispositif vise à **repérer précocement les vulnérabilités**, faciliter l'accès aux soins, et soutenir la parentalité. **L'expérimentation, financée via le Fonds pour l'Innovation du Système de Santé, doit bénéficier à plus de 7 500 enfants sur trois ans en France.**

En Auvergne-Rhône-Alpes, 230 inclusions ont été engagées en 2025 et 52 actions collectives d'éducation à la santé menées qui concerné 470 enfants, 289 parents et 41 professionnels.

Le 102 : un centre dédié à la santé mentale des étudiants

Ouvert en janvier 2025 par la ComUE Université de Lyon, **Le 102** est un lieu d'accueil et de soutien pensé pour la santé mentale des étudiantes et étudiants de l'académie de Lyon. Situé dans le 7^e arrondissement, il vise à favoriser le bien-être au quotidien et à répondre de manière adaptée aux besoins de chacun. Le centre propose à la fois des actions de prévention à travers des entretiens individuels et des ateliers collectifs, des consultations de suivi assurées par une équipe pluridisciplinaire composée de médecins généralistes, psychologues, d'une infirmière et d'une psychiatre, ainsi qu'une orientation vers des structures spécialisées lorsque cela est nécessaire. Les consultations sont accessibles sans avance de frais afin de lever les freins financiers et de garantir une prise en charge équitable. Un soutien financier est par ailleurs en cours de construction pour consolider et pérenniser ce dispositif.

Renforcer l'écoute et lutter contre la stigmatisation entre pairs

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes soutient le **développement de dispositifs d'aide et d'écoute entre jeunes**, qui viennent compléter les programmes de prévention traditionnels. Ces approches s'appuient sur la capacité des jeunes à agir pour et avec leurs pairs, en favorisant la parole, la confiance et l'engagement citoyen dans la lutte contre la souffrance psychique.

Un partenariat étroit avec Nightline

Depuis 2020, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes soutient le déploiement dans la région de l'association **Nightline**, qui développe des dispositifs d'écoute et de prévention en santé mentale à destination des étudiants. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes étudie les perspectives de déploiement du dispositif auprès d'autres services de santé étudiants (SSE) de la région.

Dans le cadre du programme régional de formation à la prévention du suicide conçu par le GEPS¹ (trois modules) à destination des acteurs régionaux, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes accompagne Nightline pour **mettre en œuvre le module « Sentinelles - étudiant » spécifiquement en milieu universitaire**.

Ce déploiement permet de sensibiliser directement les étudiants, en formant des volontaires au sein des campus pour constituer un réseau de **sentinelles étudiantes capable d'identifier les situations de mal-être, d'engager le dialogue et de faciliter le recours aux aides disponibles**.

Dans le prolongement de cette action, l'ARS travaille aussi à **renforcer les coopérations entre Nightline et les équipes régionales mobilisées sur le numéro national 3114**, afin d'améliorer l'articulation entre les dispositifs d'écoute et d'assurer une continuité dans l'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité.

Le programme "Ambassadeurs en santé mentale"

Porté en partenariat avec Unis-Cité² et la Fondation ARHM³, ce programme mobilise de **jeunes volontaires en service civique** (16-25 ans), formés à la prévention en santé mentale. Ces ambassadeurs interviennent en **binômes auprès d'autres jeunes**, dans des structures

¹ Groupement d'Etudes et de Prévention du Suicide

² Association qui propose aux jeunes un engagement solidaire d'au moins six mois à temps plein.

³ Reconnue d'utilité publique, la Fondation ARHM intervient dans les domaines de la santé mentale et du handicap

d'accueil (missions locales, foyers, universités), sur les réseaux sociaux ou à l'occasion de permanences d'écoute.

Le programme fait l'objet d'un soutien de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes au titre des crédits mobilisables dans le cadre du Conseil national de la Refondation (CNR) en santé, près de 300 000€ ont été octroyés en 2025. Il poursuit plusieurs objectifs :

- **Favoriser la parole entre jeunes**, dans un cadre non médicalisé ;
- **Lutter contre la stigmatisation** liée aux troubles psychiques ;
- **Orienter vers les dispositifs existants** de prévention et de soins.

En 2025, le programme est actif dans **9 territoires de la région** (le Rhône, la Loire, l'Isère, le Puy de Dôme, la Drôme, le Cantal, la Haute-Loire et la Savoie), avec une extension progressive à tous les départements de la région d'ici 2027.

Les jeunes ambassadeurs bénéficient d'un **parcours de formation complet** (14 jours), incluant notamment les premiers secours en santé mentale, l'écoute active, le développement des compétences psychosociales ou encore l'intervention de pair à pair.

Pendant toute la durée du projet, un accompagnement méthodologique, individuel et collectif est mis en œuvre par une chargée de prévention santé mentale de la Fondation ARHM, un coordinateur d'équipe et de projet d'Unis-cité et un psychologue, sous forme de suivis individuels réguliers et de séances collectives.

Des temps de supervision des volontaires seront également menés par un psychologue à raison de 6 séances par territoire. Hors territoire de Lyon, les psychologues en charge de l'animation des supervisions peuvent être issus de missions locales ou autres dispositifs d'écoute. **72 jeunes volontaires se sont engagés dans le programme** depuis son lancement.

Renforcer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge

Le développement des compétences psychosociales (CPS) constitue un levier essentiel pour prévenir la souffrance psychique et renforcer la santé mentale dès l'enfance. Les compétences psycho-sociales recouvrent des aptitudes fondamentales comme la gestion des émotions, la communication, la pensée critique ou encore la capacité à faire des choix éclairés, autant de ressources qui favorisent le bien-être, les apprentissages et la prévention des conduites à risque.

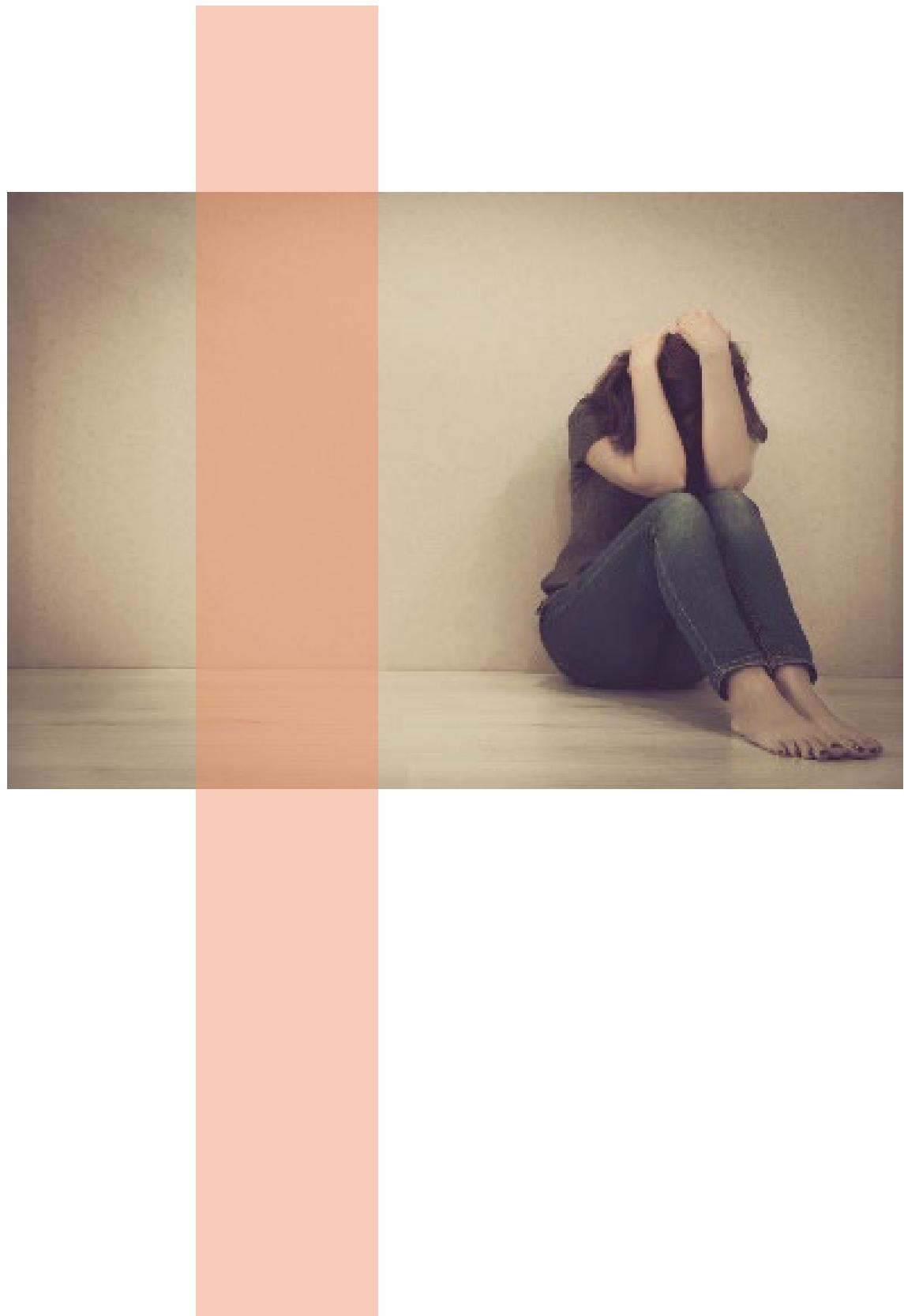
Dans ce cadre, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée dans une **stratégie structurée de promotion des compétences psycho-sociales** sur l'ensemble du territoire, auprès des enfants, des jeunes, mais aussi des professionnels de santé qui les accompagnent au quotidien. Cet engagement se traduit par une enveloppe de 2,29 M€ mobilisée dont 2,01 M€ dédiés au soutien d'interventions directes auprès des enfants et des jeunes dans les territoires dans le cadre de trois programmes régionaux déployés sur le terrain depuis 2019.

Programme	Chiffres clés
Promotion du bien-être des enfants et des jeunes (0-25 ans) Porteur : Promotion santé Auvergne	<ul style="list-style-type: none">• 486 pratiques formatives menées entre 2019 et 2022• 2 063 participants, principalement issus de l'enseignement, de l'extra-scolaire, du secteur de la petite enfance et d'acteurs en lien avec les familles
Programme "Agir à fond les CPS" Porteur : Addictions France	<ul style="list-style-type: none">• Déployé sur 3 années scolaires (CM1, CM2, 6^e)• 18 territoires concernés, 74 écoles primaires et 19 collèges accompagnés
Programme "Unplugged" Porteur : Fédération Addiction	<ul style="list-style-type: none">• Destiné aux élèves de 5^e• 93 classes impliquées entre 2021 et 2023, soit 2 790 élèves bénéficiaires

L'objectif est de proposer, à terme, une **offre régionale de sensibilisation structurée pour tous les jeunes de 0 à 25 ans**, en proposant des actions adaptées aux environnements scolaires, périscolaires ou associatifs.

En parallèle, une **plateforme régionale ressource sur le développement des CPS**, portée par Promotion santé Auvergne-Rhône-Alpes et financée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

à hauteur de 280 000€, a été créée pour former, soutenir et outiller les acteurs éducatifs, sociaux, médico-sociaux et de santé. Elle permet d'accompagner les professionnels dans l'appropriation et l'intégration des compétences psycho-sociales dans leurs pratiques, au plus près des besoins identifiés dans les territoires.



La prévention du suicide et de la postvention⁴ auprès des publics

Face aux chiffres préoccupants en matière de souffrance psychique et de passages à l'acte suicidaires, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes dédie un budget de plus de 3,6M d'€ pour soutenir une stratégie régionale de prévention du suicide et d'accompagnement des professionnels.

Parmi les dispositifs nationaux déployés et soutenus à l'échelle régionale, le **numéro 3114 - ligne nationale de prévention du suicide, gratuite et accessible 24h/24 et 7j/7** - occupe une place centrale. En Auvergne-Rhône-Alpes, deux établissements hospitaliers (Hospices civils de Lyon et CHU de Saint-Etienne) assurent le traitement des appels à l'échelle territoriale.

Entre janvier et octobre 2024, 8 476 appels ont été reçus par le centre de Lyon et 5 327 par celui de Saint-Étienne, soit une hausse de 35% et 23% respectivement par rapport à 2023.

Le programme VigilanS complète ce dispositif avec un suivi intensif des personnes ayant fait une tentative de suicide. Ce programme repose sur une veille active et des contacts post-hospitalisation pour prévenir les risques de réitération. Quatre centres hospitaliers de la région sont impliqués dans le programme VigilanS, assurant une couverture élargie du territoire.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a participé au financement de ces deux dispositifs en 2025 à hauteur de 2.9 M d'€.

Le développement des compétences des professionnels en matière de prévention du suicide est également au cœur des priorités de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. Pour répondre à ces attentes, l'ARS déploie un **programme annuel de formation en partenariat avec la Fondation ARHM (Action et recherche handicap et santé mentale)**, à destination des acteurs de terrain concernés par l'accompagnement des publics en souffrance.

Ce dispositif est complété par une **plateforme ressource PRISM** (Promotion et Réduction des Inégalités en Santé Mentale) animée par l'association Promotion santé Auvergne-

⁴ La postvention se définit comme une intervention d'après suicide et comprend tout un ensemble de mesures mises en place pour aider ceux qui sont endeuillés par le suicide d'un proche.

Rhône-Alpes, qui accompagne et forme de manière personnalisée les professionnels en fonction des différents besoins identifiés dans chaque territoire. L'ARS soutient ces dispositifs d'accompagnement et de formation des professionnels à hauteur de 1.5M d'€.

Quelles actions mises en œuvre pour lutter contre la contagion suicidaire ?

En août 2025, le ministère de la Santé a publié un plan d'action national dédié à la lutte contre la contagion suicidaire, posant les bases d'une stratégie renforcée en matière de postvention, mais aussi d'intervention précoce et de communication responsable. **Ce plan reconnaît l'importance de prévenir les effets de diffusion ou d'imitation qui peuvent suivre un décès par suicide d'un proche ou un événement fortement médiatisé.** On estime que 100 000 personnes sont confrontées à la perte d'un proche par suicide chaque année en France.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit pleinement dans cette dynamique, en développant plusieurs actions déjà engagées sur le territoire en matière de prévention élargie du risque suicidaire.

Le **programme Papageno**, reconnu au niveau national, est activement soutenu dans la région et financement à hauteur de plus de 80 000 € par l'ARS. Ce programme permet d'accompagner les acteurs médiatiques et institutionnels dans un traitement respectueux et préventif du suicide dans l'espace public. **Il est complété par un programme régional, précurseur en France, d'intervention sur les "hotspots suicidaires", c'est-à-dire des lieux identifiés à risque,** dans lesquels des actions concrètes (aménagements, signalétique, mobilisation locale) sont menées avec les collectivités et partenaires de terrain.

Dans le champ de la postvention, la **plateforme ESPOIR**, portée par le Centre Hospitalier Le Vinatier, propose un soutien spécialisé aux personnes endeuillées par suicide à travers un accompagnement psychologique, des groupes de parole et des outils d'orientation vers des professionnels formés.

L'Agence a également initié un travail auprès des établissements sanitaires et médico-sociaux. Des fiches repères de soutien et de sensibilisation ont été élaborées en lien avec l'ARHM, et un réseau régional d'animateurs sera constitué d'ici 2026, permettant de diffuser une culture commune de la postvention, de former les équipes à la gestion de crise et d'accompagner les structures confrontées au suicide de patients, usagers ou résidents.

Un dispositif de plateforme en ligne d'appui viendra compléter ce réseau, afin de renforcer la capacité d'intervention et de sécurisation des pratiques professionnelles en situation critique.

À travers l'ensemble de ces actions de terrain concrètes — qu'il s'agissent de prévention du suicide, de dispositifs de repérage en proximité, de soutien entre pairs ou de développement des compétences psychosociales — l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes entend **mobiliser durablement l'ensemble des acteurs** régionaux autour de solutions adaptées, lisibles et coordonnées.

Cette dynamique, engagée en lien étroit avec les professionnels, les collectivités, les institutions, les jeunes eux-mêmes et leurs familles, se poursuivra tout au long de la mise en œuvre de la feuille de route.

Parce que la santé mentale est l'affaire de tous, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes reste pleinement mobilisée pour faire émerger une culture de la prévention, de l'écoute et de la bienveillance sur l'ensemble du territoire.



Contact presse :

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Magali DESONGINS

04 27 86 55 55 – 06 69 12 15 07

ars-ara-presse@ars.sante.fr

Crédits photos :

© ARS ARA : page 6 | © Adobe Stock : 18

© Fotolia : pages 15 |